

ENGAGEMENT DE
LA FPHQ À PROMOUVOIR

L'ABOLITION DE L'HORAIRE DE FACTION

EN FAVEUR DE QUARTS À L'HEURE,
POUR LA POPULATION
ET POUR LES PARAMÉDICS.



FPHQ
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS
DU PRÉHOSPITALIER DU QUÉBEC

LES FAITS

L'horaire de faction est, avec l'horaire à l'heure, un des deux types d'horaires conventionnés pouvant être appliqué dans le milieu préhospitalier. Cet horaire s'exprime obligatoirement de la façon suivante: une période de travail en disponibilité de 168 heures consécutives et une période de récupération de 168 heures consécutives.

Cet horaire de travail impose aux paramédics d'intervenir pour tout appel qui leur est destiné à l'intérieur de la période de travail de 168 heures, peu importe le moment de la journée. De plus, en raison de la particularité du milieu, il est habituellement impossible de planifier le moment où les travailleurs devront effectuer un transport.

LES RISQUES

Ce faisant, l'horaire de faction existant implique, par sa nature même, la présence des critères de risques élevés suivants :

- › **Plus de 70 heures de travail;**
- › **Horaires imprévisibles;**
- › **Horaires sans égards à la situation ou aux conditions routières, qui poussent les paramédics à conduire, malgré un degré de fatigue critique pour la sécurité;**
- › **Conduite de nuit plus de 3 fois par semaine;**
- › **Horaire disponible seulement 24 heures à l'avance ou moins;**
- › **Pauses sacrifiées en raison de l'urgence;**
- › **Possibilité de ne pas avoir de repos entre 23h et 8h, deux jours consécutifs;**
- › **Temps d'éveil de plus de 19h.**

De plus, lors de la conduite du véhicule, les paramédics peuvent être appelés à se déplacer en urgence, à des vitesses plus élevées que normalement permises, ce qui diminue par le fait même leur temps de réaction. Advenant une dette de sommeil accumulée, en raison d'heures d'éveil consécutives, les risques d'accident augmentent ainsi de façon exponentielle.

LES SOLUTIONS

Il est donc essentiel que les solutions proposées réduisent complètement l'exposition de tous les travailleurs aux facteurs de risques élevés identifiés ci-dessus.

Les modalités des horaires de travail proposés reposent donc sur les prémisses suivantes :

1

HORAIRES PRÉVISIBLES

- › Possibilité d'ajuster le rythme circadien du travailleur en fonction de la période où celui-ci travaillera;
- › Réduction des risques associés à la conduite de nuit.

2

HORAIRES RÉPÉTITIFS

- › Réduction des changements relatifs au rythme circadien;
- › Gestion de l'horaire facilitée afin d'assurer que les paramédics puissent être remplacés à la fin de leur période de travail.

3

PÉRIODE D'ÉVEIL MAXIMALE DE 16H PAR 24H

- › Garantie que les paramédics pourront bénéficier d'une période de sommeil d'au moins 8h par 24h;
- › En raison des éléments précédents, garantie que la période désignée pour le sommeil permette un repos efficace et continu.

Ces éléments, qui découlent du rapport de la CNESST, rendent malheureusement impossible le recours à un horaire de faction. Peu importe sa déclinaison, il est impossible de ne pas exposer les travailleurs à de multiples facteurs de risque. D'ailleurs, les nombreuses tentatives de contrôle des heures d'éveil des employeurs se sont toujours avérées inefficaces pour contrer l'exposition à ces risques.

Notre préoccupation demeure toutefois celle de rendre le travail de tous nos paramédics sécuritaire et exempt de toute forme de dangerosité en lien avec des temps d'éveil excessifs.

LE SERVICE À LA POPULATION

L'horaire de faction est le pire horaire que peut avoir une population desservie par un service ambulancier. En effet, le paramédic attend chez lui que l'appel lui soit attribué, se met en direction de la caserne afin de prendre place à bord de l'ambulance en compagnie de son partenaire de travail. Une fois les deux réunis, ils se mettent en route vers la destination de l'appel. Ceci peut prendre jusqu'à 12 minutes dans certaines circonstances, en tenant compte des conditions climatiques, de la circulation et de la période de la journée, ou de la nuit.

Nous savons tous que lors d'une situation critique où la vie est menacée, par exemple un arrêt cardiaque, que chaque minute compte. Plus vite les paramédics seront au chevet du patient, meilleures seront ses chances de s'en sortir vivant. Avec l'horaire de faction, si une personne demeure à plus de 10 km de la caserne, le temps de réponse des paramédics pour arriver sur les lieux va malheureusement dépasser les 15 à 20 minutes. Lors d'un arrêt cardiaque, les chances de réanimation s'estompent de 10% à chaque minute qui passe. Avec l'horaire à l'heure, le paramédic sera positionné sur un point de service. Lors de la réception de l'appel, il se met en route dans la minute, donc il sera sur les lieux en deçà des 10 minutes pour cette même personne.

LES ATTENTES

**La démonstration est faite depuis longtemps,
mais le gouvernement tarde à éradiquer cet horaire désuet.**

**COMBIEN DE VIES
CELA PRENDRA ENCORE
POUR LE FAIRE BOUGER?**